

Procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 9 juin 2021 à la salle communautaire au sous-sol du 75, Principale à HUIS CLOS.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

139-21 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 20.1 RIDT – Dépôt municipal – Résidus verts
 - 20.2 Subvention ensemencement
 - 20.3 Aide au secrétariat
 - 20.4 Jeux d'eau
 - 20.5 Maison des Jeunes – Demande
- Rang 3 est - Castors

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021
- 4. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2021
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Faits saillants 2020 – Rapport du maire
- 8. Vote par correspondance – Élections 2021
- 9. Adoption du Règlement # 177-21 de Citation de l'église
- 10. Adoption du Règlement # 178-21 de Gestion contractuelle
- 11. Congé Fête nationale et Fête du Canada (Fermé 24 et 25 juin)
- 12. Offre de services - Aqueduc et égout
- 13. Poste de préposé aux travaux publics
- 14. Lumières DELL
- 15. Travaux chalets (cascade plus grosse, vanités, ...) – Soumission
- 16. Vente du tamiseur – Ouverture des soumission Vendredi le 4 juin à 11 h 30
- 17. Tracteur municipal – Personne désignée responsable de l'appel d'offres, ...
- 18. Inauguration du Parc belvédère – Route des Monts Notre-Dame le 28 juin à 14 h
- 19. Demande d'aide financière – Programme d'aide au commerce
- 20. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 21. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

140-21 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MAI 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021 tel que présenté.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5738


Maire


DG

141-21 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 26 MAI 2021

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal compte-rendu de la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2021 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

142-21 5. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

	<u>Total salaires</u>	<u>19 508.70 \$</u>
Chèque # 14970 à 14998	Chèques de la liste des comptes du 3 Mai 2021	
Chèque # 14999 École secondaire	Réso 126-21 Méritas	100.00 \$
Chèque # 15000 Fond Jeunesse Témis	Réso 174-20 Contribution annuelle	129.50 \$
Chèque # 15001 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Contrat du 28 avril et du 5 mai	456.96 \$
Chèque # 15002 Hydro-Québec	Électricité	2 238.84 \$
Chèque # 15003 Shaw Direct	Cable	83.92 \$
Chèque # 15004 Poste Canada	Envoi collectif Préposé travaux	44.57 \$
Chèque # 15005 Poste Canada	Envoi Collectif Jardins Communautaires	44.57 \$
Chèque # 15006 Poste Canada	Timbres	2 644.43 \$
Chèque # 15007 Hydro Québec	Électricité	6 599.04 \$
Chèque # 15008 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Contrat du 12 et du 19 mai	456.96 \$
Chèque # 15009 Déry télécom	Téléphone (7)	529.91 \$
Chèque # 15010 Chantal Corbin	Réso 283-20 Conciergerie mai, ménage caserne,...	1 039.23 \$
Chèque # 15011 Pauline Beaulieu	Réso 283-20 Entretien des chalets - Fleurs mai	243.76 \$
Chèque # 15012 Yves Caron	Réso 33-21 Remb. formation et déplac. PEP	885.31 \$
Chèque # 15013 Revenu Québec	Remises mai 2021 (eur)	2 432.70 \$
Chèque # 15014 Revenu Canada	Remise mai 2021 (eur)	309.93 \$
Chèque # 15015 Revenu Québec	PPA - Mai	810.80 \$
Chèque # 15016 Munic. (petite caisse)	Lettres enreg. Cartes,...	59.70 \$
Chèque # 15017 Postes Canada	Envoi collectif - Camp de jour	44.57 \$
Chèque # 15018 D'Auteuil Johanne	Remb. taxes - Tenue à jour	51.42 \$
Chèque # 15019 Lionel Jourdan	Réso 273-20 Contrat du 26-05 et 02-06 (dernier)	456.96 \$
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 25-04-2021 au 22-05-2021	1 325.67 \$
	Cotisation de l'employeur 25-04-2021 au 22-05-2021	132.56 \$
Visa		0.00 \$
	Total	<u>21 121.31 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Air Procure	Nettoyage hotte (Réso 82-21)	803.68 \$
2 Alarmes 911	Inspection alarme 75, Principale (Réso 83-21)	672.26 \$
3 Albert Castonguay et fils inc.	Balayage des rues (Réso 120-21)	1 792.18 \$
4 Alcide Ouellet et fils inc.	Barrure métrique, lames..	289.33 \$
5 Buropro citation	Papeterie, agenda, papier, service photocopie	457.98 \$
6 Carrefour du Camion RDL	Réparation Sterling, lumières, fuites,...	12 099.26 \$
7 Castonguay Nadia	Projet NHA - Installation,...	63.86 \$

8	Crevier lubrifiants inc.	Catalyseur hydraulique	92.63 \$
9	Électronique Mercier	Service alpha-numérique	743.93 \$
10	Entreprises Boucher & Santerre	Essence, ... (2 mois)	684.96 \$
11	Excavation Jean-Guy Roy inc.	Voyage terre jaune et transport	770.33 \$
12	FQM assurances	Ren. Assurances acc. Pompiers	817.50 \$
13	Gaz Bar St-Patrice inc.	Huile	43.69 \$
14	Grope architecte MB inc.	Esquisses, estimation préliminaire - Loisirs (Réso 102-21)	7 792.44 \$
15	Info-dimanche	Annonce tamiser et emploi préposé	756.77 \$
16	Jacques B. Ouellet	Projecteur lumière orange	127.62 \$
17	La Boutique du plongeur	Analyse d'air accrédité et transport	436.13 \$
18	Lavoie Francis	Déplacements, caserne, intervention,..	75.60 \$
19	Les équipements SM 2000 inc.	Axe tambour balai trottoir	49.42 \$
20	Lévesque David	Déplacements réseaux	5.63 \$
21	Macpek Inc.	Outil (jack)	1 675.70 \$
22	Matériaux du Lac (Les)	Semence, terre, paillis, ...	578.87 \$
23	Mécanique Francis Bouchard inc.	Fils fouet	22.94 \$
24	Métal A. P. (2010) inc.	Réparer niveleuse	167.46 \$
25	MicroAge Rimouski	Réso 246-20 Portables, clés USB, Écran, ... PNHA	11 494.17 \$
26	Ministère des Finances	1er versement Sûreté du Québec	14 511.00 \$
27	Ministère des Finances	Bail annuel grève plage	80.48 \$
28	MR Boucher inc. grossiste	Boîte de service, aqueduc	1 696.54 \$
29	Nettoyage Christine enr.	Service et boîtes	65.54 \$
30	Ouellet Vicky	Réunion sRIDT	120.00 \$
31	Pétroles JMB	Diesel 2001.4 L x 0.959 \$ (21 mai 2021)	2 206.76 \$
32	Pièces d'auto Rimouski	Moteur essuie-glace - niveleuse	643.86 \$
33	Purolator inc.	Messagerie analyses eaux	32.29 \$
34	RIDT	Ordures et recyclage (4/10)	5 799.20 \$
35	Samson électrique inc.	Véfir. Prises comptoir, glottes, ...	356.42 \$
36	Servitech	Tenue à jour	3 827.19 \$
37	SMVR 2 visions	Inspection annuelle plate-forme DELTA	474.20 \$
38	SP Médical	Trousse 1er soins - Véhicules	48.80 \$
39	Technopneu	Rép. Pneu loader	317.97 \$
40	Usinage Jérôme Lebel inc.	Machiner (PIN) pépîne	160.97 \$
41	Webetic .com	Hébergement Web et courriel	161.97 \$
42	Wurth Canada Ltd	Ent. Véhicule, lunettes, pince,..	546.27 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>73 563.80 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu par dépôt direct le 4 mai 8 384.06 \$ comme distribution 4^e trimestre 2020 du parc éolien TÉMIS 1.
2. Reçu par dépôt direct le 31 mai 4 691 \$ comme partage de la croissance d'un point de la taxe de vente TVQ.
3. Nos assurances nous confirment la fermeture de leur dossier d'inspection, car nous avons fait toutes les recommandations demandées.
4. Confirmation que M. Yves Caron a réussi la formation PEP Évaluation théorique de 85 % et pratique à 87 %. Félicitations Yves.



Maire



DG

5. Lettre de l'ADMQ adressée à Mme Francine Beaulieu, lui transmettant leurs plus sincères félicitations pour ses années de service dans le monde municipal. Et en souvenir une montre est donnée.
6. Suite à notre demande (Résolution 118-21), nous avons reçu la soumission d'Excavation Jean-Guy Roy inc. pour du gravier naturel à 35 \$/voyage, du Tamisé 0-3/4 gravier à 65 \$/voyage et le transport à 80 \$ / heure
7. Le 18 mai 2021, reçu lettre du MAMH nous informant que notre demande, dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour notre projet de nouvel entrepôt, ne pourra bénéficier d'une aide financière car la problématique associée à celle-ci ne permet pas sa sélection
8. Pour les comptes de taxes: Reçu information à l'effet que l'avis dévaluation occupera dorénavant l'espace d'une feuille légale et accompagnera les comptes de taxes uniquement la 1^{ère} année du dépôt du rôle.
9. Courriel reçu de la CPTAQ le 19 mai, nous informant de leurs orientations en matière de règles et de procédures. Elle a revu ses formulaires pour les rendre plus simples et clairs. Et elle a complété ses services en ligne en élaborant de nouveaux formulaires de demande de révision et de rectification. **Les anciens formulaires ne seront plus acceptés à partir du 1^{er} juillet 2021.**
10. Courriel reçu le 10 mai de Danielle et Hubert « Nous avons été absents tout l'avant-midi. À notre retour, ce fut une belle surprise de constater le travail qui avait été commencé sur notre chemin de rang... Merci à toute l'équipe, employés et élus ».
11. Courriel de la FQM du 2 juin, nous informant de la Bonification de 20 M\$ pour le programme Réno Région.
12. Courriel reçu le 24 mai les OBV amorcent la lutte contre la berce du Caucase. Ils invitent la population à signaler toute colonie suspectée d'être de la berce du Caucase. Pour l'OBV du fleuve Saint-Jean: projets@obvfleuvestjean.com.
13. Courriel reçu le 1^{er} juin, du Chemin du Québec, des marcheurs (une vingtaine) seront de passage au Lac-des-Aigles, les 10-11 et 12 juillet prochain. Nous devons confirmer notre accueil pour ce groupe (matelas...)
14. Reçu une lettre de remerciement de l'organisme Santé mentale Québec pour notre Proclamation de la semaine de la santé mentale.
15. COSMOSS nous envoie leur nouveau Répertoire à jour. (Remis à chaque membre du conseil).
16. Courriel reçu le 26 mai de la MRC, Mme Chantal Ouellet a été engagée comme conseillère en développement agricole et agroalimentaire. Elle a comme rôle de mettre en œuvre le plan de développement de la zone agricole adopté par la MRC, de rencontrer et offrir du soutien technique aux promoteurs,... dans leurs projets, de soutenir le développement des entreprises agricoles,.. et d'assumer un rôle d'animation et de concertation avec les partenaires du milieu agricole,... être à l'écoute des besoins des entreprises établies. Tél. : 1-877-303-6725 poste 4436 ou couellet@mrctemis.ca
17. Lettre du Centre de prévention du suicide du KRITB demandant notre adhésion, au coût de 10 \$ année pour être membre. Les dons sont acceptés.
18. La MRC nous envoie un feuillet d'information « Au Témiscouata, de quel transport ai-je besoin ». (Remis à chaque membre du conseil). Et sera mis dans le prochain Bulletin municipal de juin.
19. Reçu Curriculum Vitae de M. Gilles Beaulieu, pour opérer de la machinerie.

143-21

7. **FAITS SAILLANTS 2020 – RAPPORT DU MAIRE**

La Loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe, de l'exercice précédent, qui ont été déposés à la réunion du 7 avril 2021.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 24 919.88 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 271 210.64 \$
SURPLUS AQUEDUC ET ÉGOUT : 17 866.00 \$
MONTANT REPORTÉ CARRIÈRE-SABLIÈRE : 42 602.16 \$

L'endettement net à long terme de la municipalité est de 188 309 \$ (Début 2021) pour le camion 10 roues, endettement qui prend fin en juillet 2021 et emprunt pour nouvel unité d'urgence.

5741


Maire


DG

Taux global de taxation 2020 :

Taux de taxe foncière à 0.90 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc, égout, matières résiduelles, recyclage et vidanges des fosses septiques :

Taux inchangés en 2020

Revenus supérieurs au budget 2020 : Revenus de Droits de mutation 10 087 \$, Transfert sécurité civile 26 061 \$, Subvention TECQ 125 056 \$.

Dépenses 2020 :

- Maire : Rémunération de 5 550 \$ et allocation de dépenses de 2 775 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 1 850 \$ et allocation de dépenses de 925 \$
- Sécurité civile : 25 328 \$ de moins que le budget
- Voirie : 50 927 \$ de moins que le budget et hiver : 19 547 \$ de plus

Revenus totaux : 1 402 141\$ Dépenses totales : 1 399 933 \$ Surplus de l'année 2020 : 2 208 \$

Réalisations 2020 :

1. Souffleur : 45 670 \$
2. Asphalte rue Sirois : 151 846 \$
3. Nouveau trottoir Phase 2 : 88 788 \$
4. Achat d'une nouvelle unité d'urgence : 185 793.85 \$

Pour 2021 :

Poursuite des projets – Trottoirs Phase 3, Jeux d'eau et modules de Jeux et Centre des Loisirs.

Nous sommes toujours à l'affût de subvention disponible qui nous permettra différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Pierre Bossé, maire

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt par le maire des Faits saillants 2020.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

144-21 8. VOTE PAR CORRESPONDANCE – ÉLECTIONS 2021

Le vote par correspondance peut être offert aux électeurs inscrits sur la liste électorale de 70 ans et plus et/ou aux non domiciliés, une résolution doit être adoptée à cet effet et envoyée au directeur général des élections et au MAMH.

Sans résolution, les personnes admissibles au Vote par correspondance qui est offert obligatoirement (par la Loi) sont celles en isolement décrété par la Santé publique (demande à faire à compter du 17 octobre) et à celles qui ne peuvent se déplacer pour des raisons de santé (leur demande peut être faite à compter d'aujourd'hui et ce jusqu'au 27 octobre).

Les personnes voulant se prévaloir de ce droit, doivent en faire la demande à la présidente d'élections soit verbalement ou par écrit. Sauf pour les non domiciliés qui doivent la faire par écrit.

Les bulletins de vote peuvent être postés à partir de la date du dépôt de la liste électorale le 4 octobre et avant le 28 octobre. L'électeur a jusqu'au 5 novembre avant 16 h 30 pour retourner son bulletin de vote à la municipalité.

La municipalité n'a pas à adopter de résolution, pour le vote par correspondance offert aux personnes en isolement.

Elle doit en faire une, seulement si elle veut l'offrir à tous les résidents de 70 ans et plus et une autre résolution si elle veut l'offrir à tous les non-résidents.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'adopte pas de résolutions concernant le vote par correspondance.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5742


Maire


DG

145-21

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 177-21 DE CITATION DE L'ÉGLISE

« DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare qu'aucun changement n'est intervenu entre le projet de règlement 177-21 adopté le 3 mai et l'adoption du règlement ce soir.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles désire citer, en tout ou en partie, un bien patrimonial sur son territoire, notamment la propriété de la Fabrique de Lac-des-Aigles sise au 72A, rue Principale ;

ATTENDU QUE le comité local du patrimoine a transmis un avis favorable au conseil municipal quant à la citation dudit immeuble ;

*ATTENDU QU'*un avis spécial sera transmis par le comité local du patrimoine au propriétaire concerné au sujet de la démarche de citation de l'Église comme bien patrimonial;

*ATTENDU QU'*une séance de consultation publique sera tenue à ces fins par le comité local du patrimoine;

*ATTENDU QU'*un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2021 ;

*ATTENDU QU'*une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

*QU'*il soit ordonné et statué par le présent règlement # 177-21 du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

1- Immeuble cité

Le bâtiment suivant est cité comme bien patrimonial :

- Lieu :
Église de Saint Isidore
72 A, rue Principale
Lac-des-Aigles (Québec)
- Propriétaire :
Fabrique de Lac-des-Aigles
75, rue Principale
Lac-des-Aigles (Québec)
G0K 1V0
- Cadastre : Lot 5 406 499
- Matricule : 1717-13-3720
- Superficie du bâtiment : 490 mètres carrés

Excluant l'intérieur du bâtiment ainsi que le terrain.

2- Motifs de la citation

Les motifs de la citation sont :

2.1 Valeur historique

La colonisation du site, ou sera créée la municipalité, débuta en 1931 avec l'arrivée de défricheurs de Saint-Clément, de Saint-Hubert, de Saint-Jean-de-Dieu et de Saint-Cyprien qui manquaient d'espace. La municipalité de Lac-des-Aigles fut créée officiellement en 1948.

La construction de l'église a lieu en 1933.

En 1934, le 1er avril a lieu la première messe officielle célébrée dans la nouvelle église, le 15 avril voit l'installation du chemin de croix, don de l'abbé Alexis April, curé de Sainte-Rita.

Enfin le 15 mai, le clocher est érigé et le 10 septembre l'église est bénie par Mgr Courchesne.

5743


Maire


DG

L'année 1935 marque l'érection canonique du cimetière ainsi que le début de la construction du presbytère actuel. Ce dernier fut complété en 1937.

En 1939 a lieu l'achat d'une nouvelle cloche fabriquée par la Maison Burdin et Fils, de Lyon en France. De 900 livres, elle est de la note "DO". Elle est bénie en 1940.

En 1946 a lieu l'érection canonique de la paroisse de Saint-Isidore ainsi que la rénovation intérieure de l'église. Les finitions intérieures sont réalisées par Victor Charron.

L'année 1958 marque le remplacement de la cloche, achetée en 1939, par un carillon. Les trois nouvelles cloches sont bénies la même année. La cloche en "LA" pèse 1076 livres et porte le nom D'Isidore. La cloche en "DO" pèse 664 livres et porte le nom de Charles Eugène. La cloche en "RÉ" pèse 473 livres et porte le nom de Marie.

1965 Réforme liturgique à la suite du Concile Vatican II.

Une mosaïque créée par Roméo Boutot, composée de différentes sortes de bois est installée sur le mur avant de l'église. Le grand crucifix donné par les paroissiens en 1941 est installé au centre de la mosaïque.

Rénovation extérieure de l'église est faite par des bénévoles en 1999 où le revêtement en bardeau d'amiante est remplacé par un revêtement de vinyle bleu. Les fenêtres, les portes et les galeries sont également peintes. En 1990, la Fabrique décide de mettre en vente le presbytère. Six ans plus tard, dame Linda Boutot en fait l'acquisition et le transforme en résidence pour personnes âgées. Le presbytère devient la Maison du Village.

Cette église catholique a toujours été utilisée comme lieu de culte. Jusqu'à tout récemment, le bâtiment avait conservé sa vocation d'origine (messes, cérémonies ou offices religieux).

2006 Inauguration du musée d'ornements liturgiques et d'objets de culte.

2.2 Valeur d'authenticité

Le bâtiment a conservé plusieurs de ses caractéristiques d'origine, notamment sa tour et ses fenêtres.

2.3 Valeur architecturale

Les éléments suivants sont essentiels au bâtiment :

- a) Le volume rectangulaire de l'église qui se termine par un chœur en saillie à chevet à plat auquel est adossée la sacristie;
- b) Le toit en tôle posé à la canadienne ainsi que les éléments architecturaux et ornementaux;
- c) Les fenêtres latérales en arc en ogive, leur disposition symétrique, leurs formes et leurs dimensions d'origine, les vitraux, les soupiraux, les portes à double vantail surmontées d'une imposte cintrée, les contreforts;
- d) La tour surmontée d'un clocher, d'un dôme et d'une croix;

2.4 Valeur du paysage

Son implantation est située sur la rue Principale qui regroupe sur cette rue l'ancien presbytère et l'école. Elle est actuellement au centre du noyau villageois.

3- Protection

L'attribution d'un statut juridique de protection tel que la citation permet de mieux protéger, préserver et mettre en valeur ces immeubles faisant partie du patrimoine historique et culturel de la municipalité de Lac-des-Aigles

La reconnaissance et la protection des éléments significatifs du patrimoine de la municipalité de Lac-des-Aigles contribuent au développement du tourisme culturel sur son territoire. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de développement et de mise en valeur des attraits de la Municipalité.

Conformément à l'article 128 de la loi sur le patrimoine culturel, l'avis de motion du présent règlement de citation entrera en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial.

Aussi, toute personne intéressée aura la possibilité de faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

146-21

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 178-21 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 165-20

« DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare qu'aucun changement n'est intervenu entre le projet de règlement # 178-21 adopté le 3 mai et l'adoption du règlement ce soir.

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité de Lac-des-Aigles, le 15 décembre 2010 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *CM* »);

ATTENDU QUE selon, l'article 938.1.2 *CM*, la Municipalité a adopté le règlement de gestion contractuelle # 165-20 en avril 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite par ailleurs, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *CM*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil (décrété par le ministre des Affaires municipales obligeant l'Appel d'offre public) de la dépense, d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *CM*;

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *CM* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation et le dépôt d'un projet de règlement ont été faits à la séance du 3 MAI 2021;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil (décrété par le ministre des Affaires municipales obligeant l'Appel d'offre public) de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *CM*, et la délégation de certains pouvoirs (notamment le pouvoir de dépenser) à certains fonctionnaires et employés de la Municipalité;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé, présenté à la séance du 03 mai 2021 par le conseiller Monsieur Serge Demers.

En conséquence, il est proposé par le conseiller monsieur Serge Demers

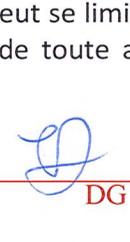
Et résolu unanimement que le présent règlement # 178-21 qui modifie le Règlement # 165-20, soit adopté et qu'il soit ordonné que seulement l'article 10.1 soit ajouté au CHAPITRE II, tout le reste du règlement demeurant inchangé. :

10. Rotation - Mesures

Aux fins d'assurer la mise en œuvre de la rotation prévue à l'article 9, la Municipalité applique, dans la mesure du possible et à moins de circonstances particulières, les mesures suivantes :

- a) les fournisseurs potentiels sont identifiés avant d'octroyer le contrat. Si le territoire de la Municipalité compte plus d'un fournisseur, cette identification peut se limiter à ce dernier territoire ou, le cas échéant, le territoire de la MRC ou de toute autre

5745

 Maire
 DG

région géographique qui sera jugée pertinente compte tenu de la nature du contrat à intervenir;

- b) une fois les fournisseurs identifiés et en considérant les principes énumérés à l'article 9, la rotation entre eux doit être favorisée, à moins de motifs liés à la saine administration;
- c) la Municipalité peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;
- d) à moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire d'analyse que l'on retrouve à l'Annexe 4;
- e) pour les catégories de contrats qu'elle détermine, aux fins d'identifier les fournisseurs potentiels, la Municipalité peut également constituer une liste de fournisseurs. La rotation entre les fournisseurs apparaissant sur cette liste, le cas échéant, doit être favorisée, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe b) du présent article.

10.1 Cet article est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

147-21 11. CONGÉ FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA (FERMÉ LES 24 ET 25 JUIN)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décide que pour la Fête du Canada, le bureau municipal soit fermé Vendredi, le 25 juin.

Donc Bureau fermé les 24 et 25 juin. Ouvert le 1^{er} juillet.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

148-21 12. OFFRE DE SERVICES – AQUÉDUC ET ÉGOÜTS

Reçu une lettre d'offre de services pour les réseaux d'aqueduc et égouts, de M. Berthier Beaulieu.

2 visites du réseau par semaine, la prise d'échantillons et la production de rapports, soit 5 h/semaine.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de M. Berthier Beaulieu pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts à environ 5 h/semaine.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

149-21

13. POSTE DE PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Des entrevues ont été faites avec tous les candidats soit avec Mme Maryse Nadeau, M. Doris Dubé, M. David Morzières et M. Éric Blier.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Maryse Nadeau comme préposé aux travaux publics à temps plein, sous la supervision du contremaître général M. Yves Caron et ce, à compter d'aujourd'hui pour débiter son contrat après la période d'avis qu'elle donnera à son employeur présent soit vers le 21 juin.

Elle débute à l'échelon 1 du poste de Préposé aux travaux publics adopté par la municipalité.

Que le maire M. Pierre Bossé et le contremaître général M. Yves Caron soient autorisés à signer son contrat.

Les conseillers aux sièges # 4 et # 6, soit M. Luc Sirois et M. Frédéric Dubé sont contre cette résolution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

150-21

14. LUMIÈRES DELC

Une offre d'entente nous avait été faite par la FQM et avait été non retenue en octobre 2020.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de signer l'entente avec la FQM pour l'étude pour de luminaires de rues.

Qu'elle mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer l'entente et s'engage à acquitter le montant à payer à la FQM advenant le cas où la municipalité n'entreprendrait pas les travaux soit environ 2 800 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

151-21

15. TRAVAUX CHALETS (CASCADE PLUS GROSSE, VANITÉS, ..) – SOUMISSION

Reçu soumission de Construction Étienne Leblanc-Breault au montant de 3 060 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre de Constructions Étienne Leblanc-Breault pour les travaux à faire aux chalets pour un montant de 3 060 \$ + taxes = 3 518.23 \$.

Et lui demande aussi de changer les 2 bols de toilettes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

152-21

16. VENTE DU TAMISEUR – OUVERTURE DES SOUMISSIONS LE 4 JUIN À 11 H 30

Aucune soumission reçue.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles publicise la vente de son tamiseur dans la revue Publiquip, spécialisée en équipements et grosses machineries.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

153-21

17. TRACTEUR MUNICIPAL – PERSONNE DÉSIGNÉE, ...

17.1 PERSONNE DÉSIGNÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne désignée seule responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions pour un Tracteur municipal.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

154-21

17.2 DEMANDE DE SOUMISSIONS

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à des demandes de soumissions à deux (2) enveloppes sur SEA0 pour la fourniture d'un tracteur municipal et d'accessoires.

Que les soumissionnaires aient jusqu'au 4 août 2021 à 10 h pour faire parvenir leur offre.

Que les documents d'instructions aux soumissionnaires comprenant les exigences de la municipalité soient analysés en premier (1^{er} enveloppe) et si correspondent à nos besoins, la 2^e enveloppe avec le prix sera ouverte.

Sinon la 2^e enveloppe sera retournée au soumissionnaire ne rencontrant pas nos critères.

Que tous les documents soient accessibles sur SEA0.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

155-21

18. INAUGURATION DE LA ROUTE DES MONTS-NOTRE-DAME LE 28 JUIN À 14 H

De petites assiettes seront préparées avec des bouchées, par le resto Chez Lelou pour environ 50 personnes et u vin m mousseux sans alcool sera servi.

Un envoi collectif sera fait à la population.

Des médias seront présents, ministres, députés, préfets, ...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une invitation à toute la population par envoi collectif.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

19. DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME AIDE AUX COMMERCES ET ENTREPRISES

Ce sujet est remis.

20. AFFAIRES NOUVELLES

156-21

20.1 RIDT – DÉPÔT MUNICIPAL POUR RÉSIDUS VERTS

La réglementation québécoise prévoit que **chaque municipalité devra avoir implanté un moyen de gestion des matières organiques accessibles** à 100 % des usagers d'ici fin 2024. Des pénalités financières seront d'ailleurs appliquées dès 2022 si rien n'est mis en place. De plus, chaque municipalité du Témiscouata dispose déjà de conteneurs pour les résidus domestiques dangereux (peinture, huiles, ...)

L'orientation prise par la RIDT pour les résidus verts et les branches, en plus des 4 écocentres, est que **chaque municipalité dispose d'un point de dépôt municipal. La RIDT fournira tous les équipements et le matériel requis** en plus de gérer le transport et la valorisation des matières récupérées. **La mise en place de tous les dépôts est prévue pour recevoir les matières dès l'automne 2021.** Ainsi, les citoyens qui ne veulent pas gérer ces matières chez eux pourront aller y déposer leurs résidus verts et leurs branches. Il est important de noter que **ces dépôts ne seront pas des écocentres** et ne devront pas recevoir d'autres matériaux que les résidus verts compostables, les branches et les résidus domestiques dangereux. **La RIDT ne s'occupera pas d'autres matières qui y seraient déposés sans autorisation.**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Yves Caron, contremaître pour assumer la responsabilité du site avec la RIDT.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

5748


Maire


DG

157-21

20.2 SUBVENTION ENSEMENCEMENT – FONDATION DE LA FAUNE

Considérant que la municipalité a reçu de la Fondation de la Faune un montant de subvention de 2 000 \$ pour l'ensemencement ; le 04 mai 2021

Considérant que c'est l'Association de l'ensemencement qui a organisé l'activité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette à l'Association de l'ensemencement 2 000 \$ correspondant au montant de la subvention reçue pour l'activité de pêche.

Et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

158-21

20.3 AIDE AU SECRÉTARIAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme aide au secrétariat Mme Alyson Lavoie, à l'échelon 1 de la Politique salariale en vigueur pour ce poste pour environ 3 jours / semaine.

La directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe est en charge d'organiser le temps et le travail de cet employé.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20.4 JEUX D'EAU

Le conseiller M. Frédéric Dubé apporte le point que les Jeux d'eau devaient être installés fin mai et de faire pression sur la compagnie Playtec.

20.5 MAISON DES JEUNES - DEMANDE

Une demande est faite par la conseillère Mme Vicky Ouellet et membre du comité de la Maison des Jeunes afin de pouvoir délimiter l'aire de jeux des paniers de basketballs, à l'arrière du 73 à l'aide de cônes ou autre moyen.

Tout le monde est d'accord pour la sécurité des jeunes.

20.6 RANG 3 EST – CASTORS

Problème d'embâcle créé par des castors au rang 3 est. Le contremaître est autorisé à quérir les services du trappeur engagé par la municipalité, M. Robert Caron pour remédier à ce problème.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet. Elles seront répondues à la prochaine réunion du lundi, le 5 juillet en présentiel.

Aucun citoyen COVID-19.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 141-21, 147-21, 149-21, 150-21, 156-21 et 157-21.



Francine Beaulieu
Directrice générale

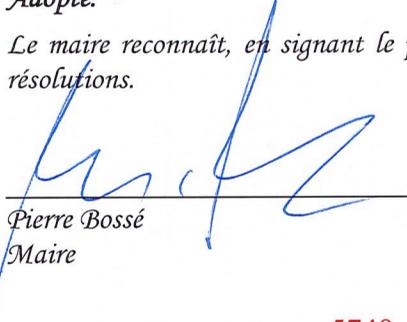
159-21

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale

5749



Maire DG